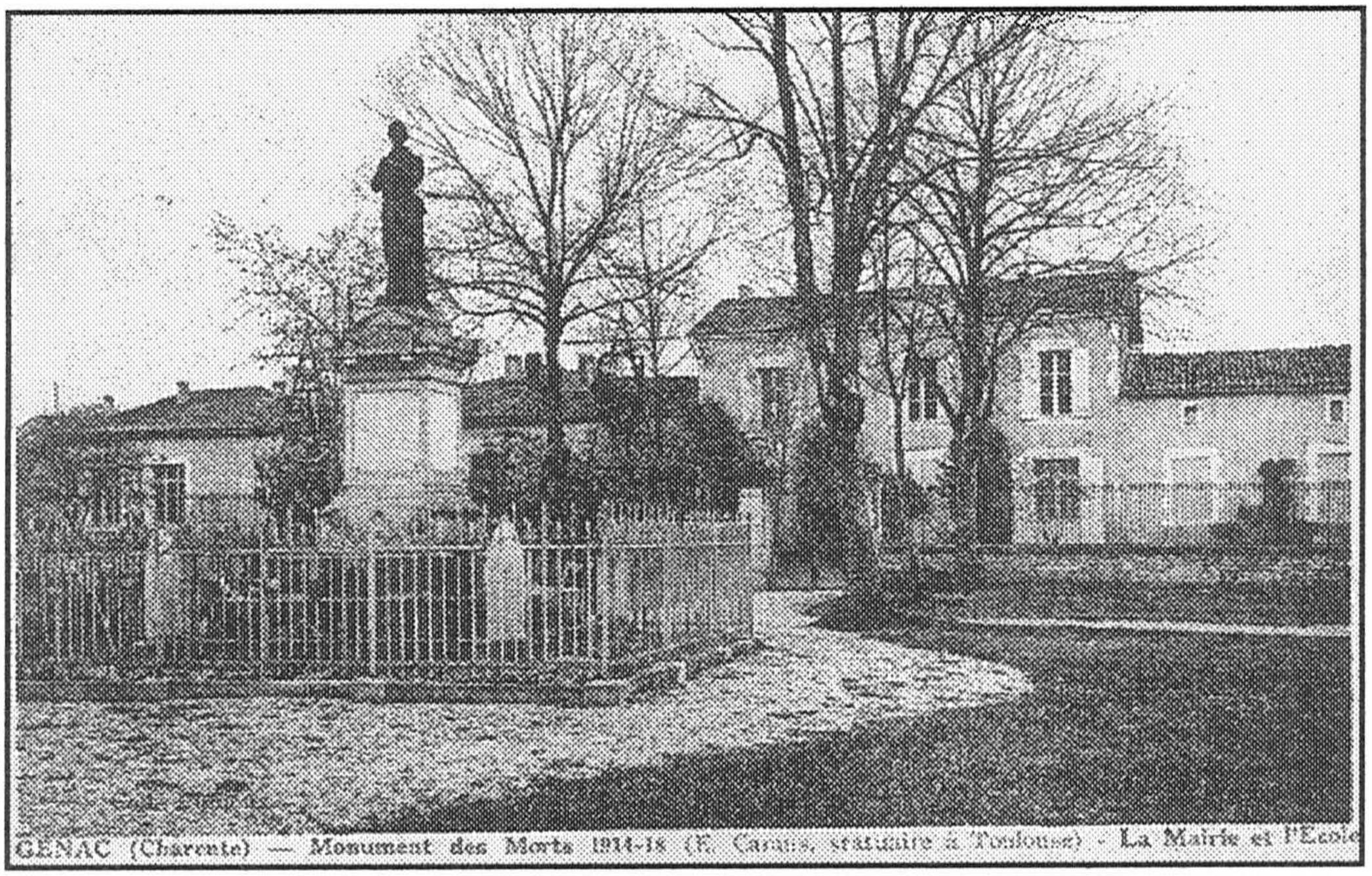

Quelques extraits du "Registre des délibérations du conseil municipal" de Genac

Quelques extraits du "Registre des délibérations du conseil municipal" de Genac

1827 — La commune ayant été ravagée par la grêle le 18 août 1827, le ministre de l'intérieur accorde un secours de 311 Francs.

1870

Liste des anciens combattants

(produite à la préfecture, fin janvier 1911)

Blessés

DEMON Pierre
MALLAT François

Autres

BASSET Théophile
BENOIN Pierre
BOUYER Jean
BRIAND François
COMPTE Pierre
CROISÉ Henri
DANJOUX Pierre
FONCHIN René
GENEVIÈVE Charles
GIRARD Jean
GIRARD DE PUYDRAY
(ex officier)
JEAN Pierre
MARCHAISSE Amédée
MARTIN Jean
MESTADRIE Martixe
(maire)
PANISSAUD François
PINAUD Angel
PINAUD François
PINAUD Jean
(buraliste ?)
PROUST Olivier
ROUSSAUD Pierre
ROUX Jean
THUILLIER Jean
TRIGEAUD Pierre
VACHER Michel

Tous de l'armée active et de la garde mobile.

1896 — Refonte de la grosse cloche qui est fortement endommagée, coût environ 610 F.

— Blanchiment de l'église, devis 256,84 F.

— Faire réparer le beffroi qui menace ruine (approximativement 60 F).

— Le curé de Genac offre une troisième cloche d'un poids de 165 kg.

— Construction du lavoir public à la Gordelière.

— Une bascule vient d'être offerte à la commune par M. Panissaud-Delisle ainsi que la construction d'une maisonnette pour la recouvrir.

1897 — Il sera perçu pour le pesage :

Fourrages : 5 centimes pour 100 kg en fraction de 100kg jusqu'à 500 kg et 5 centimes par 200 kg par fraction au-dessus de 500 kg .

Animaux : 20 centimes par grosse tête de bétail ;
15 centimes par veau et cochon ;
10 centimes par mouton.

— 73 personnes sont admises à l'assistance médicale gratuite.

1898 — M. Bonnaud de Bignac demande que l'on appuie auprès de l'administration des Chemins de Fer d'Orléans, son intention d'établir une service de voitures publiques partant de Genac et allant correspondre avec la gare de Vars en passant auprès des localités suivantes : Genac, Ecquechave, Lhoumade, Bignac, Lhaumont, Basse, Chardonneau, La Groud, Le Portal et Vars.

1898

Les soussignés, propriétaires dans la Commune de Genac.

Attendu qu'il est aujourd'hui pour eux devenu nécessaire de protéger leurs terres, leurs récoltes ainsi que le gibier de leur propriété que toute l'année ils ont vu s'élever qu'ils ont cherché à conserver, qu'ils ont protégé; que leur blé a mûri, de ces bandes de chasseurs étrangers qui, ne payant aucun impôt à la Commune viennent cependant s'abattre chaque année par centaines à certains jours sur le territoire de Genac sans aucun respect de la propriété et de la moisson.

Attendu que parfois même, dans le nom de chasseurs, ces inconnus deviennent facilement pillards à l'occasion, dévastant les fruits des récoltes avec d'autant plus d'audace que leur qualité d'étrangers leur assure l'impunité de leurs forfaits.

Attendu qu'alors même qu'ils le font à leur vue les chasseurs le moindre effet de leur action néfaste est de parcourir la campagne en tous sens par bandes armées détruisant en un seul jour le gibier d'une année dont la capture ne représente pour eux qu'un plaisir tandis que pour beaucoup d'habitants

de Genac elle offre aussi, comme pour les mois fortunés un petit revenu par la vente, de moins une nourriture saine et agréable, une nourriture même de choix qui fait souvent l'objet d'un régal pour la famille du chasseur et ses amis.

Déclarent par les présentes se syndiquer dans le but de défendre sur leurs terres le droit de chasse durant l'année mil huit cent quatre vingt dix huit et quatre vingt dix neuf à toute personne étrangère à la commune et non propriétaire.

En conséquence seront seuls autorisés à chasser sur les terres du syndicat toute personne domiciliée ou propriétaire dans la commune ainsi que les père ou beau père, fils ou gendre, frère ou beau frère, oncle ou neveu, et un ami, mais un seul et à condition de l'accompagner; seront également autorisés dans les mêmes conditions toutes personnes propriétaire ou domiciliées des communes limitrophes de celle de Genac qui ont toujours accordé les mêmes droits aux chasseurs de Genac.

Enfin les soussignés prient Monsieur le Maire et les conseillers municipaux de vouloir bien prendre en considération la présente décision et par une délibération

du conseil municipal mettre à la disposition des syndicats le garde champêtre qui pourra lui même être aidé dans sa tâche ainsi que cela se pratique dans beaucoup de communes des environs de Paris, par quelques propriétaires de bonne volonté assermentés (appelés : messiers) chargé de concert avec lui à faire respecter la volonté des soussignés en dressant procès verbal aux délinquants.

Genas le 1898

Lu et approuvé
Lamoisière

Lu et approuvé
Tessier

Louis Cherrier
Lion Lafont-Raymond
Lu et approuvé
Tanissaud
Pinaud Lomellier
Lombelle
Ch. Erigeaud
Martin Jean
Marra
Brun
Roi jeune
Lu et approuvé
Duchoux
Frédéric
Dame Francois
Moreau Michel
Jean Jacques
Tanissaud Duchoux
L. Brigaud
Roccy
Malbouc
J. Morigeau

P. Duverger

Garnache Jean Marie Louis

Jarraja

Ambroise Poucles

Fouchet Eugène

Salon Jean

Guérin

Boudon

Dangon

Renaud Jean

Renaud Jean

Poucher Paul

Braussard Victor

Renaud J. Favraud

F. Bonneau Poucin

J. Pourrier Hénon

Jean Briand J. Mercadier

Pierre Simon C. Germain

Delisle Pelus Guérin fils

Loup Pierre

Pazin Son

Dallis

Fauvier

Marchand L.

Dangon

J. Rouse

Pierre Panissaud

voisin

Favraud

Marc Panissaud

1899 — Le 1er janvier, création de la société scolaire de secours mutuel et de retraite de Genac.

— Demande de plaques indicatrices à l'intersection des différentes routes et à l'entrée et la sortie des localités traversées par ces routes.

— Le conseil approuve, auprès de la préfecture, l'attribution d'une bourse avec trousseau pour le fils de M. Gagnière qui est admissible aux épreuves orales à l'école de St-Cyr.

1900 — Demande à l'administration de faire les études nécessaires pour faire passer la ligne de tramways projetée à partir de Rouillac par Les Bouchauds, Laubertière, Genac et Marcillac-Lanville de manière à ce que la partie est du canton de Rouillac soit desservie et cesse d'être ainsi complètement délaissée.

1901 — Désire que la ligne de tramways à vapeur d'Aigre à Angoulême qui est en projet passe à Marcillac-Lanville, Genac et St-Genis.

— Le conseil municipal proteste énergiquement contre la loi du 29 octobre 1900 et demande instamment :

— 1er - Que la liberté complète soit rendue aux bouilleurs de cru quelles que soient la capacité et la nature de leurs alambics ;

— 2e - Qu'une détaxe importante soit accordée aux eaux-de-vie de vins comme *boissons hygièniques...*

1902 — Le sous-secrétaire d'État des Postes et Télégraphes autorise la création d'un établissement de facteur-receveur à Genac

— Le conseil souhaite que le logement de M. Charles Danjoux, situé sur la place publique de Genac et ayant servi autrefois de café soit choisi par l'administration des postes, ce local étant plus central.

— Le bureau projeté devra être équipé d'une ligne télégraphique et non d'une ligne téléphonique.

1903— Une allocation de secours de 20 F est allouée pour aider les pêcheurs bretons.

1904 — Avis favorable pour l'installation d'une boîte aux lettres pour la levée à La Touche et une au carrefour de Cerceville-Pontour Genac-Marcillac.

— Vente au profit de la commune, de gré à gré, au profit de ceux qui auront fait les offres les plus avantageuses, des bouteilles vides, des caisses et des emballages ayant servi au transport du virus d'A... (?) employé au traitement des campagnoles.

1905 — Le conseil désigne la cour de l'ancien logis de Genac, appartenant à M. Léopold Bouyer (demeurant au Fouilloux) comme emplacement pour la distillation publique.

— Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. L'allocation mensuelle est fixée à 18 F.

Elle a été déterminée sur les éléments suivants établis pour une année :

Logement	30 F	Pain	65 F	Légumes	15 F
Viande	25 F	Vin	15 F	Piquette	11 F
Vêtements	25 F	Chauffage	30 F		

Soit 216 F pour une année.

1906 — Le 16 mai, fermeture des écoles publiques de Genac en raison de l'épidémie de rougeole.

Le 24 mai, environ 120 malades (13 décès pendant ce mois).

Tous les ingrédients chimiques et antiseptiques nécessaires à la désinfection, tant pour les personnes que pour les habitations, seront supportés et payés par la commune ; cette désinfection sera faite par les intéressés eux-mêmes sur l'indication de MM. les médecins qui soignent les malades.

Il sera procédé à la désinfection des écoles à l'aide des ingrédients indiqués par M. le docteur aux épidémies (bichlorure de mercure, acide tartrique et soufre).

— Le 23 septembre désinfection des écoles suite à une épidémie de suette.

1908 — M. Daudet, habitant à Rio, province de Cordoba, République Argentine, demande un deuxième sursis à son incorporation comme soldat de la classe 1905.

1909 — M. Eldef Tessier est nommé commissaire des fêtes de Genac (budget 100 F).

— M. Alexandre Doucinet, minotier, demeurant à Pontour, est nommé commissaire pour la frairie de Pontour (budget 50 F).

1910 — Une somme de 50 F est versée au profit des inondés de Paris et ses environs afin de venir en aide aux sinistrés.

— Le conseil sollicite de l'administration compétente qu'un arrêt soit établi au lieu dit "Bois Raymond" pour les voyageurs de la ligne Angoulême-Rouillac.

1911 — Accord pour une subvention annuelle de 200 F à M. Reix, voiturier à Montignac pour faciliter l'établissement d'une voiture publique partant de Genac, passant par Vouharte et Montignac et desservant quotidiennement la gare de Vars.

1912 — Pour faciliter la communication le conseil demande qu'il soit adjoint à son bureau télégraphique, le téléphone.

1913 — Construction de trottoirs avec caniveaux pavés dans la traversée du Bourg entre la place de la mairie et l'église. Les propriétaires riverains seront tenus de supporter les 2/5 de la dépense occasionnée par la construction.

— Une somme de 20 F est accordée au profit de l'Association Générale Aéronautique de Rouillac-Jarnac.

— Le conseil approuve la demande d'obtention de concession de distribution d'énergie électrique sur la commune de Genac au profit de M. A. Favre, usine de la Chapelle.

(2 août 1914)

La mobilisation

Depuis plusieurs jours on craignait la guerre tout en ne croyant pas à la possibilité d'une pareille catastrophe.

L'école de Genac préparait pour le dimanche 3 août une distribution de prix. Le samedi les répétitions avaient recommencé malgré les appréhensions les plus vives au sujet du lendemain. Vers 3 h 30 le maire M. Pougnaud vint voir et demanda si, malgré les craintes du moment, la fête aurait lieu. Oui, répondit le directeur de M. Benoit.

Au même moment une dépêche officielle arrivait ordonnant la mobilisation générale. Les enfants quittèrent l'estrade où, peu d'instant avant, ils chantaient et criaient et chacun se rendit à la poste où les nouvelles se succédaient.

La place était occupée par de nombreux groupes, les femmes pleuraient en silence, les hommes très excités ne pensaient déjà qu'à leur départ prochain et qu'au retour qu'ils croyaient très prompt. Un ancien combattant de 70, perclus de rhumatismes déclarait qu'il pourrait encore très bien conduire des fourgons ou garder les prisonniers. Les enfants pleuraient sans trop comprendre ce qui se passait autour d'eux. Le toxin se mit à sonner afin d'annoncer aux laboureurs épars dans les champs qu'une heure grave avait sonné pour le pays. Pas une plainte, pas un murmure contre cette guerre pressentie depuis si longtemps. Le vieux garde-champêtre muni de son clairon parcourait les villages, des gendarmes arrivaient portant de nombreuses affiches à poser immédiatement.

On fit appel aux hommes de bonne volonté et en peu de temps les murs de la mairie et ceux des principales maisons du bourg furent couverts de papiers multicolores.

Le soir même il y eut des départs. Des territoriaux se rendaient à Vars et à Luxé pour garder les voies. Le matin même, des permissionnaires avaient été rappelés. Peu à peu suivant l'ordre de leurs livrets militaires tous les habitants mobilisables durant une période de 15 jours se rendirent à leurs dépôts.

Le directeur de l'école partit le 5^{e} jour de la mobilisation.

Ecrit par M. BENOIT
Directeur de l'école de Genac

1914 — *1er novembre* - Le conseil conclut que les semailles se font normalement et que grâce aux permissions des territoriaux qui vont être accordées, la surface ensemencée sera sensiblement la même que les années précédentes.

— La commune supportera les frais des funérailles des militaires morts, dont les corps seront rendus aux familles.

1915 — Une somme de 300 F est votée pour le secours des départements envahis.

— 100 F sont accordés pour la confection de sacs à terre pour la protection de nos soldats.

— Le conseil vote une somme de 70 F pour achat de laine qui sera distribuée aux écoles et aux particuliers qui en feront la demande, pour la confection de chaussettes et objets en laine pour les soldats.

— Un secours de 150 F a été accordé à Mme Marguerite Boissard demeurant aux Cailletières afin de lui venir en aide pour le traitement qu'elle et son enfant suivent en ce moment à l'Institut Pasteur de Bordeaux pour morsure de chien enragé.

— Production d'avoine en 1915 : 268 280 kg pour 144 exploitations.

Production en kg	Nombre d'exploitants	Production en kg	Nombre d'exploitants
1 à 500	29	2501 à 3000	7
501 à 1000	43	3001 à 3500	5
1001 à 1500	26	3501 à 4000	2
1501 à 2000	20	5000	1
2001 à 2500	10	9000	1

1916 — Un secours de 60 F est voté pour les prisonniers de guerre en Allemagne.

— Une somme de 10 F par famille est allouée à des réfugiés monténégrins de passage à Genac et chefs de famille de 16 enfants chacun.

— D'après un état établi cette année là, il y a sur la commune, 397 moutons répartis chez 53 éleveurs possédant un troupeau de 3 à 20 têtes.

1917 — Arrivée de 18 réfugiés à Genac.

— Le conseil après un examen approfondi de la question de l'anti-alcoolisme, considère qu'à ce point de vue les alcools faits avec les crus de Charente et portant le nom de «cognac» ne doivent être nullement compris dans la catégorie des alcools industriels et actuellement prohibés, *attendu que ces eaux-de-vie connues et appréciées du monde entier n'ont jamais été reconnues comme malfaisantes, qu'au contraire la médecine a reconnu depuis longtemps déjà, que ces eaux-de-vie étaient employées avec succès dans bien des cas de maladies et ne pourraient être remplacées par d'autres produits.*

— Il sera impossible de fournir le contingent de quintaux de foin réquisitionné pour 1917/1918, sans qu'il soit causé un préjudice inappréciable à l'agriculture qui ne poura continuer à cultiver pour le motif qu'elle sera dans l'obligation de vendre ses animaux.

— D'après la déclaration de M. Guérin-Boutaud, agriculteur à Genac, il évalue sa récolte approximativement à :

Blé	2 Ha	16 quintaux
Avoine	7 Ha	70 quintaux
Maïs	30 ares	5 quintaux
Sarrazin	1 Ha 50	5 quintaux

1918 — 76 exploitations possèdent 319 bovins.

Taureaux	35	Vaches	120
Bœufs de travail	61	Génisses	71
Bœufs de boucherie	11	Veaux	21

— 213 chevaux, 19 ânes et mulets répartis entre 131 propriétaires.

—148 exploitations se partagent 1131,39 hectares dont 519,03 ensemencés.

Blé	229,36 Ha	Maïs	28,37 Ha
Méteil	19 Ha	Millet	0,40 Ha
Orge	38,28 Ha	Fèves	0,50 Ha
Avoine	160,90 Ha	Pommes de terre	42,22 Ha

1919 — La pose du téléphone n'ayant pu avoir lieu du fait de la guerre, le conseil renouvelle sa demande pour l'installation d'un poste téléphonique au bureau de poste de Genac.

1920 — D'après la loi du 9 mars 1918, M. l'abbé Chauvaud ayant été démobilisé le 22 janvier 1919 pourra jouir du loyer qu'il occcupe dans le presbytère pour une durée de cinq ans aux anciennes conditions de son bail.

1921 — Décision d'ériger sur la place de la mairie un monument pour honorer la mémoire des 25 soldats de la commune de Genac morts à la guerre. Le monument devra être érigé par M. Aristide Cammal, jeune, (entrepreneur en pierres dures, ornements et sculptures à Chazelles), d'après son devis pour la somme de 7 800 F.

1922 — Adjudication pour établir une grille destinée à entourer le monument aux morts à M. Eldef Tessier, maréchal à Genac, pour un montant de 2 550 F.

1923 — Une subvention de 1 F par habitant, soit environ 820 F par an, sera attribuée à M. Paponnet Aristide, entrepreneur de transport qui fait le service des voyageurs entre Genac et Angoulême. Lorsque le service sera établi régulièrement deux ou trois fois par semaine.

1924 — Une somme annuelle de 100 F devra être versée par M. Ahrens, quincailler à Rouillac pour l'exploitation, sur la place publique, d'un distributeur automatique d'essence.

— Autorisation pour l'installation d'une boîte aux lettres à Moulins à condition que les frais d'achat et d'installation soit à la charge des habitants du village.

1925 — Demande à M. le directeur du dépôt d'étalons de Saintes le maintien à Marcillac-Lanville du dépôt d'étalons, installé depuis 1874, et qui se trouve le plus proche pour les éleveurs des communes du canton de Rouillac.

1926 — Des plaintes sont parvenues au maire de Genac, au sujet de l'encombrement de la place de l'église et du chemin longeant cette dernière au Nord. Ces endroits servent de dépôts à des matériaux de toutes sortes, bois de construction, pierres de taille, machines agricoles.

De plus les terreaux et fumiers qui sont déposés séjournent contre les murs de l'église et constituent un foyer insalubre qui incommode certains propriétaires surtout au moment des pluies. Le purin entraîné par celles-ci infecte l'eau des puits situés en aval du dit chemin...

1927 — Électrification de la commune *(déjà à l'ordre du jour en 1913)*, M. le président soumet au conseil les pourparlers qu'il a eu avec M^me^ Favre, distributrice d'énergie électrique à la Chapelle, au sujet de l'électrification de la commune. Cette dernière nous fournirait l'électricité aux conditions ordinaires et s'engage à procéder à l'installation des fils et poteaux moyennant etc.

— Le conseil vote une subvention de 100 F à notre colonie de Madagascar dévastée par un terrible cyclone.

— Les boulangers qui donnaient jusqu'à ce jour 16 bons de pain de 4 kg de pain, soit 64 kg par hectolitre de blé, ne veulent plus en accorder que 15, sous prétexte que la meunerie leur accorde moins de farine. Après les deux épreuves de l'année (?) et les grandes pertes occasionnées par la grêle, il serait utile que MM. les minotiers fournissent autant de farine à la boulangerie que précédemment, les blés quoique peu abondants sont de bonne qualité...

1928 — Le conseil autorise M. le maire à traiter l'achat d'une pompe à incendie avec M. de Dion Bouton pour la somme de 10 447 F.

1929 — Taxe communale de 10% sur les voitures.

— Une journée de prestations convertie en taxe vicinale est affectée aux chemins ruraux.

— Fixation d'une taxe de 4,5% sur le montant du revenu net cadastral de la propriété bâtie et non bâtie.

— Ces taxes devront être appliquée à partir du 1er janvier 1930.

— M. le maire de St-Étienne de Tinée (Alpes maritimes) demande un secours en faveur de ses admnistrés éprouvés par une terrible catastrophe. 130 maisons ont été la proie des flammes, plus de 600 habitants sont sans toit.

1930 — Considérant que la commune dont la population est de 805 habitants, répartis dans 8 hameaux principaux, possède une pompe à incendie et le matériel de service nécessaire, il importe pour en assurer l'utile emploi d'organiser un corps de sapeurs-pompiers.
Le conseil municipal demande que ce corps soit organisé en une section de 8 hommes.
Les sapeurs-pompiers jouiront des avantages et indemnités ci-après : 5 F par manœuvre ordinaire, 20 F par sinistre.

— Une plainte a été déposée au sujet d'un puits découvert, commun à plusieurs propriétaires, se trouvant dans le passage situé devant la maison de Mme veuve Paziot.
Le petit enfant Tessier, âgé de 2 ans, est tombé dans ce puits il y a quelque temps et sans le secours d'une personne il courait grand risque de se noyer.
Le conseil demande à M. le maire d'attirer l'attention des propriétaires sur ce danger et de les inviter à faire couvrir le puits.

1931 — Tarif de la taxe communale sur les chiens pour les communes de moins de 5 000 habitants :
Chiens d'agrément et de chasse 40 F
Chiens de garde 10 F.

— Une dépense de 390 F a été consacrée à la lutte contre le doryphore.

1933 — Protestation contre la baisse du prix du blé, actuellement 55 F l'hectolitre il coûte beaucoup plus que cela au cultivateur. Il travaille donc à perte. Comment va-t-il pouvoir vivre ? Comment paiera-t-il ses impôts ?

Et le consommateur profite-t-il au moins de cette baisse? Non, pas du tout...

1934 — Le syndicat de chasse récemment créé sollicite une subvention pour l'achat de gibier, 500 F sont accordés.

1935 — Le conseil municipal élève sa protestation énergique contre les rassemblements para-militaires et provocateurs des "Croix de Feu".
Réclame la dissolution et le désarmement des ligues fascistes qui menacent les libertés démocratiques si chèrement acquises depuis 1789...

— Le bail du presbytère ne sera pas renouvelé. Le bureau de poste sera transféré dans l'immeuble communal loué à M. le desservant.

1936 — Demande de goudronnage dans l'agglomération sur une longueur de 400 m du chemin n° 88 entre Genac et Rouillac.

Telegramme officiel à envoyé au Maire
Direction à tous Bureaux

Faire afficher Telegramme ci après dont Copie devra être remise
à Maires toutes Communes de votre Circonscription.

Le Président de la République français sur le rapport des président
du Conseil ministre de la défense nationale et de la Guerre
Vu les articles 1-2-5-24 et 58 de la loi du 3 juillet 1877 modifiée par
la loi du 11 janvier 1935- Vu le décret du 6 juin 1936 relative à l'exercice
des droit de réquisition - Vu l'article 2 du décret du 5 novembre 1870

Décrète : Article 1: Sont mis en état de réquisition pour l'ensemble
des agents et ouvriers des Services publics de l'état, des
départements et des Communes, et l'ensemble du personnel
des Services Concédés de l'état, des départements et des Communes
Article 2 - La présente réquisition aura l'objet ci dans les
circonstances fait de notification Collective par voie d'affiches, dans les
Conditions prévues par article 132 du règlement d'administrations publique
du 2 août 1877 modifié par le décret du 2 août 1914, fait de
notification individuelle. Article 3. Le Président du Conseil
ministre de la défense Nationale et de la Guerre est Chargé de
l'application du présent décret qui recevront exécution immédiate
par le Président de la République
Le Président du Conseil ministre de la Défense nationale et de la Guerre
Edouard Daladier
Fait à Paris le 24 août 1938 Albert Lebrun
Pour rendu et affiché présent décret, publications et affichages
tiendront lieu notification individuelle et Collective par tous agents
de l'état, Départements et Communes
Le Service Concédé exerçant dans le territoire présente Commune
Arnouville le 28 Novembre 1938
Le Préfet Malick

1940 — M. le maire propose l'installation d'un téléphone à la mairie, il expose qu'ainsi le secrétaire pourrait travailler tout en restant à l'écoute au lieu de passer des heures au bureau de poste de Genac à attendre ou à demander des communications téléphoniques.

1941 — Des démarches vont être faites auprès de plusieurs propriétaires, afin de trouver un endroit pour établir un terrain de sports pour la société de football et pour les écoles.

1945 — Cinq conseillers sont désignés pour s'occuper de la construction de la salle des fêtes.

— Dans l'intérêt bien compris des justiciables et des municipalités, le maintien de la Justice de Paix à Rouillac est demandé.

— Une fête, fixée au 7 octobre 1945, sera organisée pour le retour des prisonniers.

1946 — D'après le recensement de cette année la population de la commune est de 744 habitants.

1949 — Une étude est faite pour la construction d'une cantine scolaire.

— Le projet d'un abri au terrain de sport est accepté.

1950 — L'achat d'une carrière de pierre au lieu dit "Les Sablons", commune de La Chapelle, sur le bord de la route nationale, pour la somme de 95 000 F est décidé.

— Le conseil municipal réclame auprès du gouvernement l'interdiction absolue de la bombe atomique et de tous autres moyens de destruction massive des êtres humains. ... en attendant un désarmement général et une coopération féconde sur le respect de la liberté des hommes et de l'indépendance des Nations.

1951 — Une subvention pour un cours de musique d'une heure par semaine aux élèves de l'école publique de genac est accordée.

1952 — Projet pour l'installation d'une sirène.

1953 — Une subvention de 10 000 F est votée pour aider les cultivateurs victimes des orages de grêle.

1954 — Projet pour l'installation de cabines publiques dans les villages.

— La distribution de lait et de sucre pour tous les élèves de l'école publique devra commencer le lundi 20 décembre.

1956 — Les douches municipales étant prêtes à fonctionner celles-ci seront ouvertes au public tous les dimanches matin de 8 h à 11 h 30. Le montant à percevoir sera de 50 F par personne et par douche.

1957 — Décision de créer un service de ramassage scolaire pour le transport des élèves éloignés de l'école publique.

1959 — Vote pour l'adhésion à un syndicat de communes en vue d'études pour la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION
de 1821 à 1982

1821	1432 h	**1906**	971 h	**1962**	708 h
1850	1612 h	**1914**	922 h	**1968**	685 h
1851	1623 h	**1921**	823 h	**1975**	686 h
1868	1511 h	**1926**	805 h	**1982**	678 h
1872	1523 h	**1936**	765 h	**19**	h
1880	1508 h	**1946**	774 h	**19**	h
1883	1281 h	**1954**	765 h		

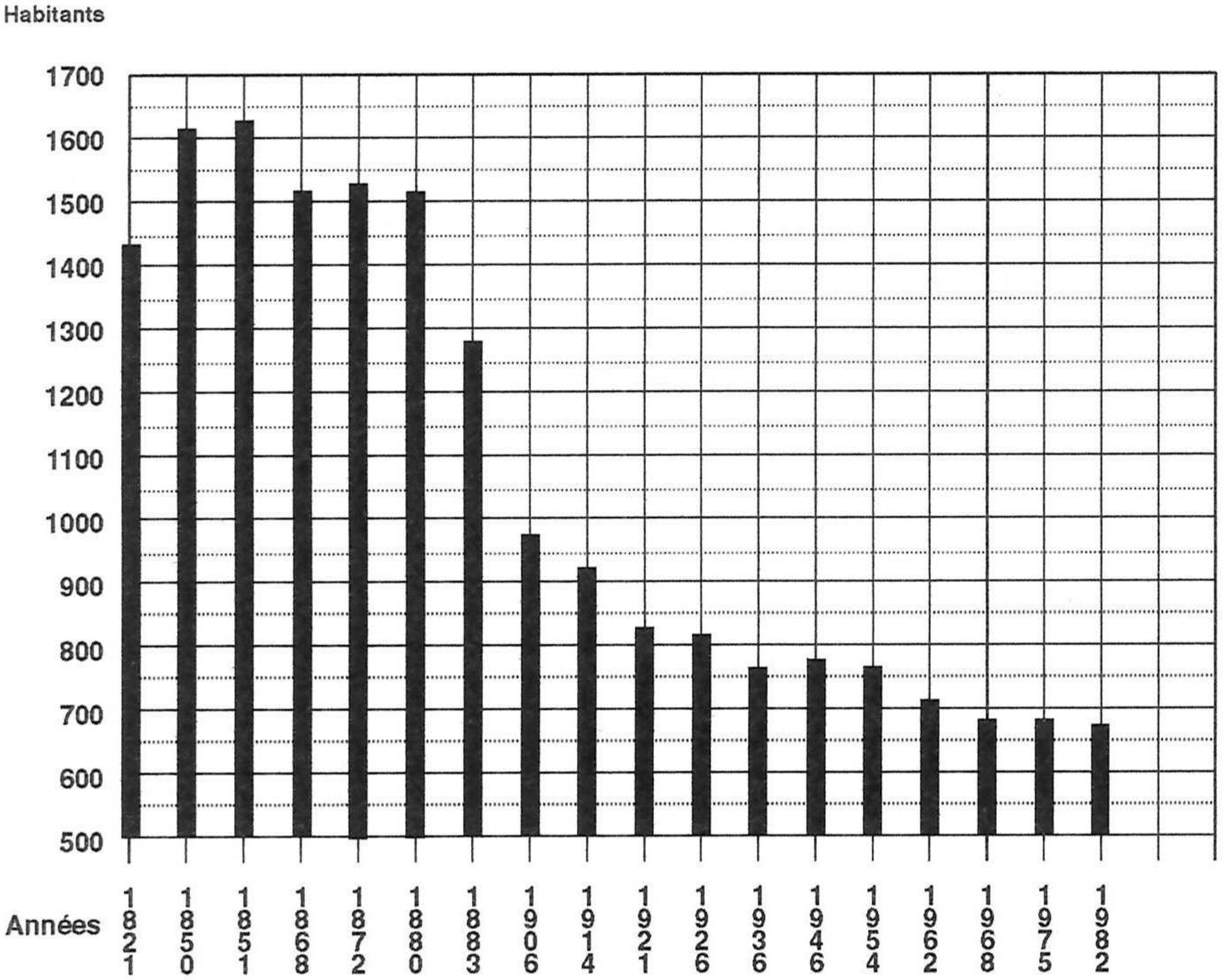

PRÉCIS HISTORIQUE
des actes de l'état civil

EN FRANCE

— *L'institution des actes de l'état-civil est due à François Ier et à son ordonnance de Villers-Cotterets de l'année 1539.*
— *Une autre ordonnance de Blois, de Henri III en mai 1577 compléta la première.*
— *Une ordonnance de Louis XIV, en 1667, indiqua les énonciations que les actes devaient contenir.*
— *Une ordonnance de Louis XV, du 9 avril 1736 exigea deux originaux des actes, l'un pour la commune, l'autre pour le greffe du baillage.*
— *Une ordonnance de Louis XVI, de 1767, vendit aux protestants la liberté de leur culte et les autorisa à faire constater leur état-civil par les officiers de justice de leur domicile.*
— *Une loi du 20 septembre 1792 décida un mode uniforme de constater les naissances, mariage et décès par une autorité purement civile, la municipalité ; (ils l'étaient précédemment par les curés) ; le conseil de chaque commune choisissait parmi ses membres, une ou plusieurs personnes pour recevoir les actes de l'état-civil.*
— *La loi du 28 pluviose, an III, qui nous régit actuellement, confia ce soin aux maires et adjoints.*

DANS LA COMMUNE DE GENAC

Les actes de l'état-civil de la commune de Genac commencent en l'année 1692.

Dans le tableau ci-dessous, on trouvera les noms des agent municipaux, des maires et des adjoints qui ont dressé les actes de l'état-civil de la commune depuis la loi du 20 septembre 1792.

Les délibérations du conseil municipal n'ont commencé à être inscrites qu'en l'année 1807, et jusqu'en 1840, on n'y trouve aucune installation des municipalités; en conséquence, jusqu'à cette dernière date, on ne trouvera, dans le tableau ci-dessous, que les noms trouvés dans les actes de l'état-civil sans pouvoir préciser les jours d'entrée en fonction et de sortie ; depuis 1840, les dates de ce tableau sont rigoureusement exactes.

MAIRES

Maires	du	au
FOUBERT	21 septembre.1792	—
HUBERT F.	28 pluviose an III	6 frimaire an IV
RULLIER René	10 frimaire an IV	20 germinal an VI
PAYRAUD Pierre	6 floréal an IV	26 thermidor an VI
RULLIER René	17 brumaire an VI	1er brumaire an VII
THOMAS J.-Pierre	1er brumaire an VII	24 juin 1806
MALLAT Pierre	24 juin 1806	29 septembre.1815
GUÉRIN Pierre	29 septembre 1815	15 janvier 1826
THOMAS Pierre	15 janvier 1826	29 septembre 1830
BASSET Mathieu	29 septembre 1830	2 avril 1837
BRIAND PIERRE	22 mai 1837	26 septembre 1870

Maires	du	au
FOURNIER Jean	4 octobre 1870	25 avril 1871
BRIAND Pierre	24 mai 1871	14 décembre 1877
BASSET Jean	24 janvier 1878	25 avril 1884
BASSET Jean	25 avril 1884	3 octobre 1901
PANISSAUD François	19 janvier 1902	14 janvier 1903
MESTADRIE Martial	22 février 1903	31 mai 1913
POUGNAUD Gustave	31 mai 1913	18 mai 1925
FOMBELLE Jean	18 mai 1925	19 mai 1929
FOMBELLE Fernand	19 mai 1929	5 avril 1943
BOURDAREAU Roger	5 avril 1943	3 avril 1977
DELISLE Gérard	3 avril 1977	

ADJOINTS

Adjoints	du	au
GUÉRIN Pierre	18 fructidor an V	—
FOUCHIER René	8 frimaire an V	1er octobre 1815
BASSET Mathieu	12 août 1816	1822
PAYRAUD Pierre	1833	12 juillet 1840
MALLAT Pierre	1834 - 38 - 40	3 mai 1847
BERSIAUD Jean	2 mai 1847	12 août 1860
VASSIVIÈRE Jacques	12 août 1860	8 octobre 1876
MARTIN Jean	8 octobre 1876	21 janvier 1878
FOURNIER Jean	21 janvier 1878	18 mai 1884
MALLAT Pierre	18 mai 1884	11 septembre 1894

Adjoints	du	au
FOMBELLE Jean	10 décembre 1894	15 mai 1904
FOURNIER Jean	15 mai 1904	23 juin 1911
POUGNAUD Gustave	31 mai 1912	31 mai 1913
IZEMBERT Roger	31 mai 1913	19 janvier 1920
MARTIN Pierre	19 février 1920	17 mai 1925
BAROUYER François	17 mai 1925	8 octobre 1938
VACHER Pierre	2 novembre 1938	2 novembre 1947
BENOIT Barthélémy	2 novembre 1947	15 mars 1959
TRIGEAU Louis	15 mars 1959	3 avril 1977
CHAUVEAU Michèle	3 avril 1977	

114. **SUITE D'UNE RÉUNION**

Zou v'la beun, a quoué y son bons lé candidats ! I vous fazant saoule peur avouér vôs vouê !.. Et moué ! o faut que jh'enmeune le charqouê su ine civiére.

~~Nodrob~~ *Bounicot d' Cougnat*

Savez-vous pourquoi dans les Charentes
la coutume veut que l'on s'embrasse trois fois ?
Eh bien cela voulait dire : "Au nom du Père, du
Fils et du Saint-Esprit"